Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 58 (1949)
Heft: 4

Artikel: La Croix-Rouge et la paix
Autor: Bohny, G.A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549406

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA CROIX-ROUGE ET LA PAIX

Par le Dr G. A. Bohny
Président de la Croix-Rouge suisse

Lors de sa fondation, la Croix-Rouge avait pour but essentiel de secourir les blessés et malades en temps de guerre. Par la suite, toutefois, son champ d'activité s'étendit considérablement et, de plus en plus, elle entreprit des tâches sans rapports directs avec l'état de guerre. C'est ainsi qu'elle se préoccupa de développer l'esprit samaritain en vue d'améliorer les premiers soins en cas d'accidents, d'organiser les secours lors de catastrophes ou d'épidémies, d'assumer certaines responsabilités dans le domaine de la santé publique, de mettre sur pied des services de transfusion sanguine, autant d'activités, en effet, qui intéressent plus particulièrement le temps de paix.

Toutefois, malgré leur développement, les Sociétés de Croix-Rouge sont restées fidèles à leur mission traditionnelle, qui est d'aider le service de santé de leur propre armée nationale. Il conviendrait, en effet, de ne jamais oublier que la Croix-Rouge a eu pour première raison d'être d'améliorer les services sanitaires des armées en campagne en mettant à leur disposition des effectifs supplémentaires de volontaires destinés à leur permettre de mieux assurer les soins aux blessés et malades. Elle doit donc, en période de paix déjà, vouer un soin tout particulier à la formation et à l'organisation de ces forces auxiliaires.

La question a été maintes fois posée de savoir si la Croix-Rouge ne devrait pas s'attacher surtout à empêcher la guerre et s'efforcer toujours plus de réaliser une paix durable dans le monde. La seconde guerre mondiale et l'instabilité internationale qui lui a succédé ont donné et donnent encore à cette question une importance et une acuité primordiales.

Or, la Croix-Rouge peut-elle agir efficacement pour l'établissement de la paix?

A cette question, nous répondrons sans hésiter: «Oui!»

La Croix-Rouge peut et doit travailler pour la paix. Mais elle n'a pas le droit, s'inspirant peut-être d'un pacifisme faux et dangereux, d'abandonner l'organisation de son aide volontaire pour le temps de guerre. Tant que nous ne pouvons exclure l'éventualité d'une guerre future, nous ne pouvons renoncer à préparer l'aide que nous devrons peut-être un jour apporter aux victimes d'un nouveau conflit.

Il est de toute évidence que les Sociétés de Croix-Rouge, réparties dans tous les pays civilisés du monde, représentent une force morale considérable. C'est pourquoi, lors de tous les congrès internationaux, on a toujours désiré voir la Croix-Rouge propager l'idée de paix, que ce soit en publiant des résolutions ou en lançant des appels.

Mais à notre époque où la force et la puissance matérielle sont seules considérées, de simples appels ne trouvent que de faibles échos. Ils peuvent même être dangereux à certains égards, car ils courent le risque d'être mal interprétés et utilisés à des fins politiques.

En raison de l'esprit désintéressé de charité qui l'anime, l'idéal Croix-Rouge est au service de la lutte contre l'intolérance, la haine et la force brutale, sentiments humains qui sont à l'origine de toutes les guerres. Le véritable idéal Croix-Rouge est par ailleurs opposé dans son essence même à tout conflit, car la Croix-Rouge ignore le mot «ennemi» et ne fait aucune différence parmi les bénéficiaires de son aide et de ses secours. En conséquence, le travail le plus urgent que la Croix-Rouge puisse faire pour la paix ne consiste pas simplement à reconnaître et déclarer solennellement sur le papier que l'entente et la collaboration sont nécessaires entre les hommes, mais bien plutôt à apporter sa contribution en vue de réaliser pratiquement cette entente et cette collaboration dans la vie humble et courante de tous les jours.

Si les hommes et les femmes du monde entier sont prêts dans une grande majorité à soutenir par leur propre exemple les Sociétés nationales de Croix-Rouge dans les efforts qu'elles font afin de diffuser toujours plus leur idéal de charité et de compréhension, la Croix-Rouge pourra certainement faire beaucoup pour aider à la condamnation définitive de la guerre et à l'avènement d'une paix durable.